

La démarche de réduction de l'éclairage public engagée au niveau national est reprise à l'échelle de la plupart des communes de Ouest Aveyron Communauté. Des communes voisines du Lot telles que Beauregard ou Limogne ont réalisé cette opération depuis plusieurs années sans incidence sur la sécurité locale.

L'éclairage public participe certes à la sécurisation des voiries (déplacement des usagers) mais ce sentiment doit être pondéré par les éléments suivants :

1. L'extinction en milieu de nuit en agglomération permet de constater qu'il y a moins de vitesse et plus d'attention, donc moins de risques,



2. La majorité (99%) des délits ont lieu en plein jour où à défaut en secteur éclairé, le délinquant bénéficiant, tout autant que sa victime, d'un environnement éclairé.

3. L'absence d'éclairage restreint les risques de rassemblements nocturnes intempestifs sur l'espace public.

La démarche de cette réduction répond à plusieurs objectifs :

- **Réduction la pollution lumineuse :**

Les équilibres naturels et le développement physiologique de chaque être vivant s'est élaboré depuis la nuit des temps avec une alternance jour/nuit. A l'échelle de l'histoire de notre planète, l'éclairage artificiel n'existe que depuis très peu de temps.

D'une façon générale, l'éclairage public influe sur la biodiversité qu'il déstabilise en conséquence. Par exemple de nombreux insectes sont attirés par l'éclairage qui à contrario fait fuir les prédateurs comme les chauves-souris, qui se révèlent être des insecticides naturels et peu coûteux donc particulièrement efficaces contre de nombreux parasites : pyrale du maïs, pyrale du buis, moustique tigre (chikungunya, dengue et zika), anophèle (paludisme), etc..

- **Réduction des coûts de fonctionnement :**

Une étude réalisée par les services techniques de la communauté de communes indique que cette action permettrait une réduction de la dépense électrique dédiée à l'éclairage public de l'ordre de 40% soit 2700€/an.

Les investissements nécessaires (horloges astronomiques en remplacement des cellules crépusculaires en place) pour généraliser une extinction l'éclairage public en milieu de nuit à Martiel (de l'ordre de 9000 € avec 60% de participation du SIEDA) se rentabiliserait en moins de 2 ans et ce sans considérer le gain de maintenance qui est elle-même directement fonction de la durée d'éclairage.

- **Réduction de la dépendance de notre territoire aux énergies :**

La communauté de communes OAC a l'obligation (lois relatives à la transition énergétique) de rédiger un PCAET (plan climat air énergie de territoire). Pour ce faire elle a réalisé en 2018 un diagnostic énergétique qui indique que nous importons 90% des énergies que nous consommons (toutes énergies confondues : électricité, bois et autres carburants ; toutes applications confondues : domestiques, transports, agriculture, industrie, soins ; domaine public et privé). Dans ce PCAET la communauté se fixe l'objectif à l'horizon 2050, identique à celui que se fixe la région Occitanie, d'atteindre l'équilibre entre les énergies produites et

consommées sur son territoire. Pour cela 2 axes s'imposent à tous (**collectivités et citoyens**), en priorité réduire les consommations et en parallèle installer des équipements permettant d'exploiter les ressources énergétiques renouvelables (bois, soleil, vent, eau, biomasse...).

La réduction de l'éclairage public s'inscrit totalement dans ce processus.